



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 7 septembre 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 août 2016, à 8 h 30

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1166135009

Exercer l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec L & M Uniforme inc. (CE14 0064), pour la fourniture de blousons et pantalons à l'usage du Service de police de la Ville de Montréal. Montant estimé de l'option de prolongation : 11 219,95 \$ (taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.002** Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1162675002

Mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour exécuter les travaux de démantèlement et construction temporaire d'un massif de conduits, dans le cadre de la construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / autoriser une dépense maximale de 108 158,28 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.003** Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1167112002

Accorder un contrat à Construction Arcade, pour les travaux comprenant l'ouverture dans la dalle de béton située dans la salle des batteries de l'usine d'eau potable Charles-J.- Des Bailleurs et ajout de systèmes de levage, pour une somme maximale de 119 660,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-10202) - (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.004** Entente

CE Service de la culture - 1163673006

Conclure une entente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de M. Dominic Tremblay, au coût de 12 000 \$, une maquette numérique représentant le site de l'Exposition universelle de 1967 et autoriser Mme Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer l'entente

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

**20.005** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1163673003

Autoriser la réception d'une subvention de 150 000 \$ de la Société des musées du Québec, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la maîtrise d'oeuvre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé « Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues » - Volet 2 pour le projet « Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67 »; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant; autoriser Mme Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées du Québec et la Ville de Montréal

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

**20.006** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1166920001

Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5 000 \$ CAN ( $\pm$  388.800,00 Yen Japon) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2016

### 30.002 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679017

Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016

### 30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Service des technologies de l'information - 1165954004

Autoriser une dépense totale de 3 000 \$ pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 3e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 22 septembre 2016

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

## 40 – Réglementation

**40.001** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1166938002

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC-2768-2 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b> | <b>13</b> |
| <b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b> | <b>3</b>  |

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 24 août 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Denis Coderre, Maire

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 1391**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 août 2016, en y retirant l'article 12.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 1392**

Ce numéro de résolution n'a pas été attribué à un dossier décisionnel, le dossier ayant été retiré.

---

**CE16 1393**

Il est

RÉSOLU :

d'entériner l'annulation du processus d'appel d'offres 16-15049 pour le service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par secteur, pour sept arrondissements, soit les contrats MHM-102-1621 et MHM-104-1621 à la suite au dépôt du rapport de l'inspecteur général lors de l'assemblée du conseil municipal du 20 juin 2016 et du dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général lors de l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2016, et de lancer un nouvel appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164631008

---

**CE16 1394**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots indiqués, pour une période de trois ans, les contrats de services de déneigement, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15398;

| Firmes   | Lot  | Montant<br>(taxes incluses) |
|--|--|-----------------------------|
| 9200-2427 Québec inc.<br>(Paysagiste Montréal) | Lot 1 - Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. | 248 231,03 \$               |
| Les entreprises Canbec construction inc.       | Lot 2 - Lieu d'enfouissement technique                       | 341 475,61 \$               |
| Les entreprises Canbec construction inc.       | Lot 3 - Réseau des intercepteurs                             | 106 581,89 \$               |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163438006

---

**CE16 1395**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les industries Halrai inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15392 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164472015

---

**CE16 1396**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'installation de conduites de 12 pouces en acier inoxydable sur le système d'eau de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 316 008,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1374-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163334017

---

**CE16 1397**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la prolongation du contrat de services professionnels accordé à la firme Arima conseils inc. (CE15 1610) pour la durée nécessaire afin de terminer la formation sur la Politique du respect de la personne en milieu de travail pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (environ 4 mois) sans incidence financière pour la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1150741001

---

**CE16 1398**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes, pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman, à titre d'avocats-conseils, dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163219010

---

**CE16 1399**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de licence modifiée (License Agreement) avec l'artiste Jaume Plensa, Plensa Studio Barcelona S.L. et la Ville de Montréal dans le cadre de la convention de prêt entre M. André Desmarais, Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal, pour le prêt de l'oeuvre d'art public « Source » qui sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville (CE16 0985) .

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166492001

---

**CE16 1400**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Vélo Québec Association pour l'organisation du congrès international sur le vélo d'hiver (« Winter Cycling Congress ») qui se déroulera à Montréal du 8 au 10 février 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1161637003

---

**CE16 1401**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ aux organismes ci-après mentionnés pour les montants indiqués en regard de leur nom, dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec :

| <b>Organismes</b>                                       | <b>Contributions 2016</b> |
|---|---------------------------|
| Alliance numérique                                      | 25 000 \$                 |
| MUTEK   | 15 000 \$                 |
| M pour Montréal   | 30 000 \$                 |
| Festival Montréal Mondial                               | 25 000 \$                 |
| Association nationale des éditeurs de livres            | 20 000 \$                 |
| Conférence internationale des arts de la scène (CINARS) | 35 000 \$                 |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166307002

---

**CE16 1402**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000 \$, à l'organisme à but non lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui s'est tenu du 9 juillet au 7 août 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161654002

---

**CE16 1403**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 000 \$ à deux organismes, soit un total de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale - 1er septembre 2016 au 31 août 2017 » et un total de 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire - 12 septembre 2016 au 16 juin 2017 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1165970004

---

**CE16 1404**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Bureau des relations internationales à payer la cotisation annuelle de 24 000 euros (± 34 727,78 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167412001

---

**CE16 1405**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 3 772,13 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario ;
- 2 - d'accorder des avances de fonds de 1 408,50 \$ à M. Michel Bissonnet, de 1 143,31 \$ à M. Richard Celzi et de 985,98 \$ à Mme Marie-Ève Brunet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164784010

---

**CE16 1406**

Attendu que l'article 62 du Code de procédure pénale (RLRQ, c 25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par le poursuivant pour certifier conforme une copie d'un rapport d'infraction.

Attendu que l'article 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, c 25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction;

Attendu qu'il y a lieu, pour le territoire de la Ville de Montréal, de désigner les personnes aptes à délivrer des constats d'infraction afin d'assurer le respect de l'ensemble de la réglementation applicable pour le territoire.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tous les agents de la paix ainsi que tous les cadets policiers à l'emploi du Service de police de la Ville de Montréal à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante ainsi qu'à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, toute copie d'un rapport d'infraction relatif à un constat d'infraction émis par un agent de la paix ou un cadet policier;
- 2° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout inspecteur en prévention, agent de prévention, officier de liaison du Service de sécurité incendie de Montréal ou toute autre personne dont les fonctions consistent, en tout ou en partie, à prévenir les incendies ou à faire respecter les lois ou les règlements relatifs au bâtiment ou à la prévention des incendies à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi relative au bâtiment ou à la sécurité incendie ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 3° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tous les procureurs, les procureurs-chefs de division et le directeur de la direction des poursuites pénales et criminelles de la Ville de Montréal, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 4° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, les employés chargés d'assurer sur le territoire de la Ville de Montréal, l'inspection des aliments et la salubrité dans les établissements commerciaux à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 5° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout conseiller en urbanisme, chargé de recherche, chef de section planification ou tout autre employé relevant de la Commission des services électriques de Montréal dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 6° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout inspecteur en bâtiment, inspecteur en eau et assainissement, agent de travaux publics et ingénierie, agent technique au soutien à la réglementation, ingénieur, contremaitre, préposé à l'exploitation des compteurs ou tout autre employé de la Ville de Montréal relevant du Service de l'eau dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;

- 7° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout inspecteur en horticulture, agent technique en horticulture, contremaître, ou tout autre employé de la Ville de Montréal relevant du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166688016

---

**Levée de la séance à 8 h 51**

70.001

---

Les résolutions CE16 1391 à CE16 1406 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2016/09/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2016/09/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2016/09/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166135009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec L & M Uniforme inc. (CE14 0064), pour la fourniture de blousons et pantalons à l'usage du Service de police de la Ville de Montréal. Montant estimé pour la prolongation : 11 219,95 \$ (taxes incluses). |

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec L & M Uniforme inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de blousons et pantalons, à l'usage du Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 13-13096 (CE14 0064);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-24 14:23

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166135009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec L & M Uniforme inc. (CE14 0064), pour la fourniture de blousons et pantalons à l'usage du Service de police de la Ville de Montréal. Montant estimé pour la prolongation : 11 219,95 \$ (taxes incluses). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et de pantalons à l'usage des policiers affectés aux unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le montant total prévu à l'entente-cadre a été de 79 591,90 \$, taxes incluses.

Une première option de prolongation est exercée en 2016 pour une période de douze (12) mois pour un montant supplémentaire estimé de 29 353,80 \$, taxes incluses, ce qui porte le montant total octroyé pour ce contrat à 108 945,70 \$, taxes incluses.

En date du 16 août 2016, l'entente-cadre a été consommée à environ 84,141 %, ce qui représente un montant total de 91 667,95 \$, taxes incluses. À cette date, le montant disponible pour consommation, sur l'entente-cadre en cours, est de 17 277,75 \$, taxes incluses.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la deuxième option de prolongation pour une période de douze (12) mois, à partir du 21 janvier 2017, aux mêmes conditions de l'appel d'offres 13-13096.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise L & M Uniforme inc., a confirmé son intérêt par écrit, la copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0010 - 13 janvier 2015 — Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec L & M Uniforme inc. pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture de blousons et de pantalons pour les unités spécialisées du SPVM, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13096. Le montant estimé pour la prolongation est de 29 353,80 \$ (taxes incluses).

CE14 0064 - 22 janvier 2014 — Conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec L & M Uniforme inc., pour la fourniture de blousons et pantalons à l'usage des unités spécialisées du SPVM, conformément à l'appel d'offres 13-13096 (une soumission conforme). Le montant total estimé est de 79 591,90 \$ (taxes incluses).

## DESCRIPTION

Selon la convention collective des policiers et policières en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

## JUSTIFICATION

Le renouvellement de cette entente permettra à la Ville :

- de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres (aucune augmentation de prix n'est prévue pour cette prolongation);
- d'assurer une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité des produits jusqu'à la fin de 2017.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- la politique de gestion contractuelle;
- la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et il ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

La production des blousons et pantalons pour ce contrat est effectuée au Québec.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation des besoins pour la période de prolongation :

| Numéro article                            | Description | Quantité estimée pour la prolongation | Prix      | Montant total sans taxes | Montant total avec taxes |
|---|-------------|---------------------------------------|-----------|--------------------------|--------------------------|
| 1   | Blouson     | 90                                    | 132,60 \$ | 11 934,00 \$             | 13 721,11 \$             |
| 2   | Pantalon    | 120                                   | 107,10 \$ | 12 852,00 \$             | 14 776,59 \$             |
| Montant total estimé                      |             |                                       |           | 24 786,00 \$             | 28 497,70 \$             |
| Montant disponible sur l'entente en cours |             |                                       |           | 15 027,40 \$             | 17 277,75 \$             |
| Montant demandé pour la prolongation      |             |                                       |           | 9 758,60 \$              | <b>11 219,95 \$</b>      |

Le montant demandé pour cette prolongation est de :

**9 758,60 \$ + 487,93 \$ (TPS) + 973,42 \$ (TVQ) = 11 219,95 \$ (taxes incluses)**

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mario FRAPPIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Mario FRAPPIER, 23 août 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-08-19

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2016-08-24



**Dossier # : 1162675002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | Gestion de l'eau  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser une dépense maximale de 108 158,28 \$, taxes incluses, pour les frais de démantèlement et construction temporaire d'un massif de conduits, dans le cadre de la construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour exécuter les travaux. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 108 158,28 \$, taxes incluses, pour les frais de bris et construction temporaire d'un massif de conduits, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux, au prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 100 175,63 \$, net de taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-29 09:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162675002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | Gestion de l'eau  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser une dépense maximale de 108 158,28 \$, taxes incluses, pour les frais de démantèlement et construction temporaire d'un massif de conduits, dans le cadre de la construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour exécuter les travaux. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, le démantèlement d'un massif de conduits et une construction temporaire sont nécessaires et préalables à l'implantation du nouveau chemin d'accès aux installations voisines de Siemens. Ces travaux temporaires doivent être réalisés par la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM).

Cette intervention de la part de la CSÉM s'intègre à la construction d'un nouveau réseau de conduits souterrains qui a déjà fait l'objet d'une autorisation de la part du comité exécutif.

La Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) a la responsabilité de planifier, concevoir et mettre en œuvre les infrastructures souterraines nécessaires à l'enfouissement des fils électriques et de télécommunication partout sur le territoire montréalais et d'en assurer la gestion et l'entretien.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0403 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, située au 999, rue Dupuis, sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5833 (2 soum.)

CG16 0430 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc.

pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CE16 0158 - 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux.

CG15 0612 - 29 octobre 2015 - Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater (0883), pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès - Dépense totale de 303 623,40 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser une dépense maximale de 108 158,28 \$, taxes incluses, pour les frais de démantèlement d'un massif de conduits en béton abritant des câbles électriques et de communication pour l'alimentation d'urgence de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, à partir de la sous-station d'urgence du complexe Atwater et la construction d'un massif temporaire en bois afin de permettre l'implantation d'infrastructures requises par les travaux du chemin d'accès Siemens.

Les travaux qui seront exécutés par la Commission des services électriques comprennent, principalement:

- le démantèlement d'un massif de conduits en béton à l'ouest de la galerie 7 du complexe Atwater, tout en préservant les conducteurs qui se trouvent à l'intérieur;
- la fourniture et l'installation de conduits temporaires;
- la construction d'un massif temporaire en bois afin d'abriter les conduits et leurs câbles d'alimentation et de communication d'urgence.

## **JUSTIFICATION**

Toute construction d'infrastructure souterraine électrique et de télécommunication relève de la compétence de la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM). Le démantèlement du massif existant et la construction d'un massif temporaire en bois permettront le déplacement des infrastructures du banc d'essais de Siemens sous son futur chemin d'accès.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La CSÉM a fourni en date du 31 mai 2016 une estimation du coût des travaux au montant de 108 158,28 \$ contingences, incidences et taxes incluses. Cette somme couvre toutes les infrastructures civiles à construire et des contingences pour imprévus de 13 321,07 \$ plus les taxes applicables.

Par ailleurs, la CSÉM a également inclus au montant global de 108 158,28 \$, des frais généraux CSÉM de 13 066,39 \$ et une somme de travaux incidents de 3 196,48 \$. Aucune taxe n'est applicable sur ces montants.

La CSÉM facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment, la gestion des déchets de construction sur le chantier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le démantèlement et la construction temporaire du massif de conduits sont préalables au début des travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens et ultérieurement les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater. Tout délai dans l'exécution de ces travaux entraînera un retard pour la construction de ces deux contrats.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Septembre 2016  
Début des travaux: Septembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Serge A BOILEAU, Commission des services électriques  
Michel-Louis CYR, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Michel-Louis CYR, 6 juillet 2016  
Serge A BOILEAU, 6 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TROTTIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-07-06

Christian MARCOUX  
Chef de division Ingénierie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-08-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-08-29



**Dossier # : 1167112002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux   |
| <b>Projet :</b>                           | Gestion de l'eau   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Construction Arcade, pour les travaux comprenant l'ouverture dans la dalle de béton située dans la salle des batteries de l'usine d'eau potable Charles-J.- Des Bailleurs et ajout de systèmes de levage, pour une somme maximale de 119 660,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-10202) - (6 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux comprenant l'ouverture dans la dalle de béton située dans la salle des batteries de l'usine d'eau potable Charles-J.- Des Bailleurs et ajout de systèmes de levage, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 660,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10202;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-29 09:45

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1167112002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>                           | Gestion de l'eau  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Construction Arcade, pour les travaux comprenant l'ouverture dans la dalle de béton située dans la salle des batteries de l'usine d'eau potable Charles-J.- Des Baillets et ajout de systèmes de levage, pour une somme maximale de 119 660,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-10202) - (6 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux d'entretien planifiés à l'usine Charles-J.-Des Baillets, plusieurs équipements et pièces doivent être remplacés ou réparés. Toutefois, certains équipements, dont un débitmètre datant de 1978, sont difficilement accessibles, car ils sont situés à des niveaux pouvant atteindre 32 pieds de profondeur. L'accès à ces équipements se fait actuellement par monte-charge. Leur manipulation est aussi très difficile, étant donné qu'il y a beaucoup d'entraves (tuyauterie et équipements).

Lors des derniers travaux effectués sur un des débitmètres, les méthodes utilisées pour le sortir n'étaient pas sécuritaires pour les employés qui manipulent ces équipements. Ces méthodes sont actuellement interdites par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Afin de faciliter le transport des pièces et équipements de l'étage inférieur du secteur de la haute-pression, conformément aux exigences de la CNESST, un système de levage doit être installé, en procédant à une ouverture dans la dalle de béton située dans la salle des batteries de l'usine.

L'appel d'offres 10202 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir le 7 juin 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juillet 2016 au Service du greffe. La durée de la publication a été de vingt-huit (28) jours. Les soumissions sont valides durant (120) jours, soit jusqu'au 3 novembre 2016.

Quatre (4) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le mandat.

Calendrier des émissions d'addenda :

| Addenda | Date d'émission | Description   |
|---------|-----------------|---|
| 1       | 2016-06-20      | Modification de l'article 1.0 <u>Objet de l'appel d'offres</u> dans instructions et renseignements aux soumissionnaires, suite aux questions posées sur l'installation de la potence. |

|   |            |   |
|---|------------|---|
|   |            | Réponses aux diverses questions posées.   |
| 2 | 2016-06-27 | Report de la date d'ouverture de la soumission du 29 juin 2016 au 06 juillet 2016.<br>Réponse aux diverses questions posées sur les plans et travaux. |
| 3 | 2016-06-28 | Émission de la révision 1 du plan N°2014-47 S001R1, avec une description du contenu de l'addenda.   |
| 4 | 2016-06-30 | Réponse à une question posée, sur la relocalisation des conduits d'éclairage, d'instrumentation, et de ventilation.                                   |

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0077 - 26 février 2015 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 (8 soum.)

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction Arcade, pour les travaux relatifs à l'installation d'un système de levage à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs. Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Ouverture de dimension 2 mx 2m dans la dalle Él 75 pieds;
- La fourniture et l'installation d'un monorail de capacité de 5 tonne ;
- La fourniture et l'installation d'un monorail de capacité de 3 tonne;
- La fourniture et l'installation de garde-corps en acier;

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 15 607,86 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

### **JUSTIFICATION**

Suite à l'appel d'offres public 10202, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et six (6) soumissions ont été déposées. Deux (2) firmes n'ont pas déposé de soumissions. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièces jointes. Les motifs de désistement des deux (2) firmes sont les suivants : une (1) firme a pris le cahier des charges mais n'a pas eu le temps de soumissionner. Une (1) firme n'a pas donné suite à notre appel.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les six (6) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Construction Arcade présente la soumission la plus basse conforme.

| Soumissions .conformes  | Prix de base<br>(Taxes incluses) | Contingences<br>(Taxes incluses) | Total<br>(Taxes incluses) |
|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| 1 - Construction Arcade | 104 052,38 \$                    | 15 607,86 \$                     | 119 660,23 \$             |

|   |               |              |               |
|---|---------------|--------------|---------------|
| 2 - NAXO Construction<br>(9220-9733 Qc. Inc.)   | 104 627,25 \$ | 15 694,09 \$ | 120 321,34 \$ |
| 3 - Procova Inc.  | 118 424,25 \$ | 17 763,64 \$ | 136 187,89 \$ |
| 4 - Socomec Industriel Inc.   | 123 068,09 \$ | 18 460,21 \$ | 141 528,30 \$ |
| 5 - Groupe DCR  | 158 769,70 \$ | 23 815,46 \$ | 182 585,16 \$ |
| 6 - Les Industries Fournier<br>Inc.   | 187 270,13 \$ | 28 090,52 \$ | 215 360,65 \$ |
| Dernière estimation réalisée<br>par Les Consultants S.M inc.  | 82 121,54 \$  | 11 405,77 \$ | 93 527,31 \$  |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |               |              | 152 607,26 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |               |              | 27,5 %        |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |               |              | 95 700,42 \$  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |               |              | 80 %          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                             |               |              | 26 132,92 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |               |              | 27,9 %        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |               |              | 661,11 \$     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |               |              | 0,6 %         |

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 27,9 %, soit 26 132,92 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par Les Consultants S.M inc.

L'écart entre l'estimation de la firme et le plus bas soumissionnaire conforme se situe principalement au niveau des articles reliés à l'installation des monorails. En effet, dans son estimation, la firme SM inc. a omis d'inclure l'installation et la fourniture des palans et chariots, items ajoutés au devis après la réalisation de l'estimation. L'estimation n'a pas été révisée en conséquence. Les montants estimés des palans de 3 et 5 tonnes sont respectivement de 9 800 \$ et 14 400 \$ (sans taxes), soit un montant total de 24 200 \$ (sans taxes) ou 27 830 \$ taxes incluses. En ajoutant ces éléments à l'estimation, le montant de l'estimation serait de 121 357,31 \$, soit un écart de 1,4 % par rapport au prix du plus bas soumissionnaire.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Arcade Construction, plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, Arcade Construction détenait une autorisation de l'AMF, portant le numéro 2013-CPSM-0133 valide jusqu'au 16 juillet 2016. Une copie de l'accusé de réception de la demande de renouvellement de l'autorisation AMF est jointe au présent dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 119 660,23 \$, incluant les contingences et les taxes.

La dépense de 119 660,23 \$ taxes incluses, représente un coût net de 109 265,74 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale, et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération jusqu'à épuisement de celle-ci et par la suite par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront d'assurer que les employés aient un environnement sain et sécuritaire, propice à une meilleure productivité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas où le contrat ne serait pas accordé par les instances, certains équipements comme le débitmètre ne seront pas remplacés ou réparés et pourraient occasionner des retards dans les travaux projetés et diverses opérations nécessaires pour l'alimentation en eau potable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Septembre 2016

Début des travaux : Octobre 2016

Réception provisoire : janvier 2017 à février 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed BENTOUATI  
Ingénieur  
514 872-5277

Annie Carrière  
Chef de section

514-872-7582

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-08-18

Anne-Marie LABERGE  
Chef de section - ingénierie réseau et  
réservoirs  
En remplacement de Christian MARCOUX,  
chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-08-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-08-26



**Dossier # : 1163673006**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser un projet d'entente par laquelle la Ville de Montréal acquiert, au coût de 12 000 \$, une maquette numérique représentant l'Exposition universelle de 1967 réalisée et vendue par Dominic Tremblay; autoriser une dépense équivalente, et autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer l'entente. |

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser un projet d'entente par laquelle la Ville de Montréal acquiert, au coût de 12 000 \$, une maquette numérique représentant l'Exposition universelle de 1967 réalisée et vendue par Dominic Tremblay;
2. d'autoriser une dépense équivalente;
3. d'autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer l'entente d'achat;
4. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-29 09:35

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163673006**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser un projet d'entente par laquelle la Ville de Montréal acquiert, au coût de 12 000 \$, une maquette numérique représentant l'Exposition universelle de 1967 réalisée et vendue par Dominic Tremblay; autoriser une dépense équivalente, et autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer l'entente. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) prépare une exposition pour le 50<sup>e</sup> d'Expo 67, sous le titre *Explosion 67. Terre des jeunes* . Les anniversaires d'Expo 67 ont été commémorés par le CHM pour la Ville de Montréal en 1997 et en 2007. L'événement sera cette fois abordée sous l'angle de l'expérience des adolescents et jeunes adultes de cette époque. Pour permettre aux visiteurs de revoir ou de découvrir le site d'Expo 67, une maquette numérique de base élaborée par un directeur multimédia doit être acquise pour développer une expérience immersive, grâce à une technologie 3D avec Oculus. Cette maquette sera intégrée à l'exposition. L'objectif de ce projet est de créer pour le grand public un outil actuel de découverte d'Expo 67.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce projet comporte également la réception d'une subvention de la Société des musées du Québec pour le développement, à partir de cette maquette de base, d'une maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67 (sommaire décisionnel 1163673003). Le présent sommaire vise à acquérir la maquette numérique du site d'Expo 67 développée par un directeur multimédia de profession, M. Dominic Tremblay, à partir d'Informations techniques, d'images d'époques et de plans d'aménagement du site. Cette maquette unique en son genre a demandé un travail considérable pendant plusieurs années. Elle reproduit avec exactitude les volumes du site d'Expo 67 et simule une ballade en minirail. Elle sera enrichie de matériel audiovisuel et développée grâce aux technologies numériques pour en

faire une expérience immersive et interactive impressionnante et informative.

Le budget alloué aux droits d'utilisation de la maquette, estimé à 5 000\$ dans la demande de subvention, a été révisé à 12 000\$, suite aux conseils des services juridiques de la Ville d'opter pour un achat de la maquette et non d'une simple licence, de manière à faciliter la gestion du projet et de ses suites. L'entente a été conclue suite à des négociations de bonne foi avec le vendeur, en tenant compte du travail important réalisé par le vendeur pour la produire (1 500 heures avec expertise technologique spécialisée) et du caractère unique de ce produit numérique.

## **JUSTIFICATION**

Expo 67 fut un événement marquant pour la ville et ses habitants. Sa mémoire est encore vive et s'est transmise de génération en génération. Véritable legs de 2017, la maquette sera donc une attraction au moment de la commémoration du 50<sup>e</sup> (2017-2018). Elle demeurera un dispositif qui sera intégré aux présentations permanentes du CHM. Ce faisant, le Centre d'histoire de Montréal remplira sa mission de faire comprendre la ville actuelle en mettant en valeur l'histoire, la mémoire et le patrimoine des Montréalais. Ce projet permettra de rejoindre un public plus jeune ou moins attiré par les musées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 12 000 \$, taxes non applicables, sera temporairement réservée au centre de responsabilité 101079 et objet 54506 du budget du CHM par une demande d'achat (DA). Suite à la résolution du sommaire 1163673003 concernant la subvention de la SMQ, reçue dans le cadre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues» - Volet 2 pour le projet «Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67», le budget sera versé et la DA devra être modifiée afin que la dépense soit imputée au centre de responsabilité 101360 des budgets additionnels du Centre d'histoire, associé à la source 0014000 et au projet 002479. L'achat sera financé en partie par la subvention reçue du Plan culturel numérique du Québec dont la Société des musées du Québec est la mandataire. La partie des dépenses non couvertes par la subvention sera assumée par le budget régulier du Centre d'histoire de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une partie des contenus textuel, visuel et audiovisuel sera versée sur le site internet de vulgarisation historique «Mémoires des Montréalais» du Centre d'histoire de Montréal. Après sa présentation dans le cadre de l'exposition *Explosion 67*, la maquette enrichie et développée par le Centre d'histoire de Montréal sera intégrée aux présentations permanentes. Cette expérience assurera le rayonnement culturel et touristique de Montréal et du Québec.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette maquette sera une attraction lors des célébrations du 375<sup>e</sup> de Montréal, et du 50<sup>e</sup> d'Expo 67. Elle contribuera au rayonnement touristique de Montréal et du Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'exposition sera inaugurée le 28 avril 2017. Les communications seront prises en charge par le Centre d'histoire de Montréal et les instances concernées de la Ville de Montréal. La Société du parc Jean-Drapeau et le Centre d'histoire de Montréal vont collaborer à la promotion croisée de la maquette et de l'exposition *Explosion 67*.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conception de l'expérience : Septembre 2016
- Scénarimage : Octobre 2016
- Environnement 3D 360 et recherches visuelles complémentaires : Octobre à décembre 2016
- Intégration du site virtuel dans l'application : Décembre 2016 à février 2017
- Programmation de l'application de réalité virtuelle : Février - mars 2017
- Tests et installation : Mars 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-08-03

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2016-08-25



**Dossier # : 1163673003**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser la réception d'une subvention de 150 000 \$ de la Société des musées du Québec, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la maîtrise d'œuvre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues» - Volet 2 pour le projet «Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67»; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant; autoriser Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées du Québec et la Ville de Montréal. |

Autoriser la réception d'une subvention de 150 000 \$ de la Société des musées du Québec, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la maîtrise d'œuvre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues» - Volet 2 pour le projet «Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67»; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant; autoriser Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées du Québec et la Ville de Montréal. Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 150 000 \$ provenant de la Société des musées du Québec pour le projet «Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67»;
2. d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet «Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67», conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4. d'autoriser Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées du Québec et la Ville de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-29 09:35

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163673003**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser la réception d'une subvention de 150 000 \$ de la Société des musées du Québec, mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la maîtrise d'œuvre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec intitulé «Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues» - Volet 2 pour le projet «Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67»; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant; autoriser Suzanne Laverdière à signer la convention d'aide financière entre la Société des musées du Québec et la Ville de Montréal. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) prépare une exposition pour le 50<sup>e</sup> d'Expo 67 sous le titre *Explosion 67. Terre des jeunes*. Le CHM a commémoré les anniversaires de l'événement en 1997, à son musée, et en 2007, au pavillon des baigneurs de l'Île Sainte-Hélène, ayant été mandaté à cette fin par la Ville de Montréal grâce à un financement provenant en partie du Ministère de la métropole. Cette exposition abordera l'histoire et la mémoire de l'événement autour de l'expérience des jeunes âgés de 11 à 21 ans en 1967, avec en toile de fonds les changements culturels et sociaux profonds en cours à cette époque. Pour permettre aux visiteurs de revoir ou de découvrir le site, cette exposition soulignant le 50<sup>e</sup> élaborera un riche contenu visuel et multimédia, dont une maquette numérique 3D simulant un parcours dans un Minirail sur le site d'Expo. Le projet d'exposition *Explosion 67* a été présenté à la Société du 375<sup>e</sup> qui l'a reconnu comme un projet affilié au 375<sup>e</sup>. Des contacts ont également été amorcés par le Centre d'histoire de Montréal avec la Société du Parc Jean-Drapeau pour explorer des pistes de collaboration en 2017. Lors d'une rencontre tenue le 26 août au Centre d'histoire de Montréal en présence de Jean-François Leclerc, chef de section, les représentants du parc Ronald Cyr, directeur général, et François Cartier, directeur Communications-marketing et programmation, ont confirmé qu'en raison des travaux importants prévus sur le site dès le mois de mai 2017, leur organisme ne prévoyait pas d'activités commémoratives en 2017. Un ouvrage sur

l'histoire des îles sera publié en collaboration avec le personnel du Parc. Le CHM et le SPJD ont convenu de mettre sur pied un comité pour coordonner leurs actions de communication, et la tenue, sur le site et au CHM, des activités commémoratives, de conférences et visites guidées, et le développement d'une maquette numérique du site d'Expo 67, disponible en tout ou en partie à la fois à la sortie du Parc Jean-Drapeau et au CHM. Ils lanceront conjointement à tous les acteurs culturels une invitation à une rencontre pour partager leurs projets concernant Expo 67. Cette collaboration permettra à la SPJD de participer plus activement au 375<sup>e</sup> et de souligner le 50<sup>e</sup> d'Expo 67, et au Centre d'histoire de Montréal, de rejoindre la nombreuse clientèle du Parc.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE07 0811 - 23 mai 2007 : Accepter une subvention de 50 000 \$ du ministère des Affaires municipales et des Régions du gouvernement du Québec à titre de contribution à la production d'une exposition rétrospective au Pavillon des baigneurs de l'île Sainte-Hélène dans le cadre des célébrations du quarantième anniversaire de l'Expo 67. Autoriser un budget additionnel de dépenses de 50 000 \$ pour les dépenses de production de l'exposition.

## **DESCRIPTION**

Ce présent projet comporte également l'acquisition d'une maquette numérique de base simulant une visite en minirail du site d'Expo 67, pour un montant de 12 000\$ (sommaire décisionnel 1163673006). La subvention de la Société des musées du Québec permettra de produire une expérience informative et immersive en 3D, grâce à une technologie de pointe utilisant les Oculus. Elle sera réalisée à partir d'une maquette numérique de base du site, réalisée sur une période de plusieurs années par un directeur multimédia passionné de l'événement. Cette maquette numérique reproduisant le volume et l'emplacement des pavillons de manière rigoureuse sera revue, traitée pour la rendre plus réaliste et amplifiée grâce à la réalité virtuelle et l'utilisation de lunettes Oculus. Enrichie pour en faire une expérience immersive, elle permettra à tous de revivre l'ampleur du site et sa dimension extraordinaire. Le travail d'élaboration comprendra plusieurs étapes d'analyse, de scénarisation, d'intégration de contenus audiovisuels et de traitement technologique. Avec la contribution de consultants d'expérience en multimédia, cette maquette deviendra un outil interactif d'exploration d'un moment et d'un lieu marquants du passé de la ville.

## **JUSTIFICATION**

Cette subvention offre les ressources nécessaires pour réaliser une expérience de visite immersive en 3D d'Expo67. Ce dispositif permettra de rejoindre les intérêts des plus jeunes visiteurs pour les activités utilisant la technologie numérique. Dans le cadre d'une collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal, l'exposition Explosion 67 et la maquette numérique donneront l'occasion à la Société du Parc Jean-Drapeau de participer en 2017 à la commémoration du 375<sup>e</sup> et du 50<sup>e</sup> d'Expo 67, malgré les travaux majeurs en cours sur son site.

La subvention a été accordée par le mandataire du ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Société des musées du Québec, en raison des qualités du projet, suite à la décision d'un jury indépendant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec la Société des musées du Québec, soit une somme de 150 000 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec sera consacrée à couvrir différentes dépenses de

fonctionnement relatives à la production d'une maquette numérique 3D, notamment pour des frais de services professionnels, de promotion, l'achat d'équipements et autres frais généraux.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la culture.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La documentation produite pour élaborer la maquette sera versée en partie dans le blogue « Mémoire des Montréalais » et servira à l'exposition Explosion 67. Terre des jeunes. La maquette sera intégrée aux présentations permanentes du CHM après sa présentation dans l'exposition temporaire. Elle sera également présentée en tout ou en partie sur un espace d'interprétation à déterminer sur l'île Sainte-Hélène. L'exposition et le développement de la maquette seront l'occasion d'établir une collaboration fructueuse entre la Société du Parc Jean-Drapeau et le Centre d'histoire de Montréal, au profit du grand public.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette maquette participera dès 2017 aux célébrations du 375<sup>e</sup> de Montréal et à celles du 50<sup>e</sup> d'Expo 67. Elle contribuera au rayonnement touristique de Montréal et du Québec. Son élaboration permet d'établir une relation de collaboratoïn entre deux entités reliées à la Ville de Montréal, le Centre d'histoire de Montréal, et la Société du Parc Jean-Drapeau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sur la subvention sont assurées par le Ministère de la culture du Québec. L'exposition sera inaugurée le 28 avril 2017, et les communications prises en charge par le Centre d'histoire de Montréal et les instances concernées de la Ville de Montréal. Comme projet affilié du 375<sup>e</sup>, l'exposition Explosion 67 fera partie de la programmation officielle des célébrations. Elle bénéficiera donc de l'appui et du rayonnement promotionnel de la Société du 375<sup>e</sup> tout au long des célébrations. Le CHM et la Société du Parc Jean-Drapeau vont coordonner leurs communications afin de maximiser l'impact de leur contribution au 50<sup>e</sup> d'Expo 67.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conception de l'expérience : Septembre 2016
- Scénarimage : Octobre 2016
- Environnement 3D 360 et recherches visuelles complémentaires : Octobre à décembre 2016
- Intégration du site virtuel dans l'application : Décembre 2016 à février 2017
- Programmation de l'application de réalité virtuelle : Février - mars 2017
- Tests et installation : Mars 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossiers, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-26

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements  
**Tél :** 514 872-2884  
**Approuvé le :** 2016-08-05

CE : 20.006  
2016/09/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166920001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Bureau des relations internationales , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN (± 388.800,00 Yen Japon) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2016. |

Il est recommandé :

1. Autoriser au Bureau des relations internationales de payer la somme de 5000 \$ CAN (± 388.800,00 Yen Japon) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationales Mayors for Peace pour l'année 2016,
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-02 14:50

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166920001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Bureau des relations internationales , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN (± 388.800,00 Yen Japon) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2016. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juillet 1989, la Ville de Montréal devenait membre de l'organisation Mayors for Peace, une organisation internationale basée à Hiroshima au Japon, dont la mission première est la non-prolifération des armes nucléaires et leur éradication complète dans le monde d'ici l'an 2020.

En 1998, à la suite de nombreux échanges entre Montréal et Hiroshima, les deux villes signaient un protocole de jumelage. En 2008, pour commémorer le dixième anniversaire de ce jumelage, le maire de Montréal recevait une importante délégation d'une centaine de citoyens et hommes d'affaires d'Hiroshima, délégation qui était présidée par le maire de Hiroshima, M. Tadatoshi Akiba. Notons que le maire de Hiroshima est également président de l'organisation Mayors for Peace.

En 2009, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki lançaient conjointement un appel à tous les membres afin de pouvoir financer adéquatement l'organisation qui, jusqu'alors, avait été entièrement supportée par ces deux villes bombardées en 1945. En 2014, le Maire de Montréal acceptait que Montréal joue le rôle de Lead City au sein de l'organisation.

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour plus de 5 700 membres, principalement des villes et des agglomérations urbaines réparties sur tous les continents, et ce dans plus de 150 pays et régions du monde (incluant plus de 100 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement. Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU).

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

Le soutien financier est prévu au budget 2016 du Bureau des relations internationales.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CE10 0222 : en date 24 février 2010: autoriser le paiement de 3 365 € ( ± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2010

Résolution: CE11 0187: en date 17 février 2011: autoriser le paiement de 3 365 € ( ± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2011

Résolution: CE13 0192: en date 20 février 2013: autoriser le paiement de 5 000 \$ aux fins de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2013

Résolution CE14 1980 en date de 17 décembre 2014: autoriser le paiement de 115000 euros (± 16600 \$ CAN) en tant que cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace pour les années 2014 et 2015.

## **DESCRIPTION**

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour plus de 5 700 membres, soit des villes et agglomérations urbaines réparties sur tous les continents dans plus de 150 pays et régions du monde (dont plus de 100 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement.

Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

## **JUSTIFICATION**

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires à ce dossier sont disponibles au budget du Bureau des relations internationales. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de la contribution financière de la Ville de Montréal permettra à Mayors for Peace de poursuivre ses activités de promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

##### RESPONSABLE DU DOSSIER

Inssaf ESSAYDI  
Secrétaire de direction

##### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Henri-Paul NORMANDIN  
Directeur

---

##### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Henri-Paul NORMANDIN  
Directeur



**Dossier # : 1160679017**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements ,<br>Division des événements publics  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016. |

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 6e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-25 11:43

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160679017**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la sixième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1171 - 6 juillet 2016 - Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 juillet au 17 septembre 2016.

- CE16 1094 - du 15 juin 2016 - Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 21 août 2016.
- CE16 0750 - du 4 mai 2016 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016.
- CE16 0540 - du 6 avril 2016 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016.
- CE16 0224 - du 10 février 2016 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.

**DESCRIPTION**

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016. . Ces événements sont :

- Run for OutReach;
- Marche contre le Mélanome;

- Girl for the cure;
- Marche Centraide des 1000 parapluies;
- 1001 beautés du gris;
- La plantation « journée des arbres TD»;
- Ashur procession;
- Montréal marche pour la santé mentale;
- Arbaeen procession;
- Festival La Tournée Hockey d'ici de Rogers.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.

- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 19 août 2016  
Claude DUBOIS, 18 août 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2016-08-18

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE

Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2016-08-19

Directrice

**Approuvé le :** 2016-08-25



**Dossier # : 1165954004**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des technologies de l'information , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser une dépense totale de 3000 \$ pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 3e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 22 septembre 2016   |

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 3000 \$, pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 3e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 22 septembre 2016 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-29 15:48

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165954004**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des technologies de l'information , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser une dépense totale de 3000 \$ pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 3e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 22 septembre 2016   |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (TI) de la Ville de Montréal (Ville) a entrepris un important virage vers les nouvelles technologies visant entre autres de faire de Montréal un chef de file des villes intelligentes et numériques au niveau mondial.

Un des principaux axes de développement de ces nouvelles technologies est l'intégration de nouveaux talents par l'entremise d'une campagne de recrutement lancée par le Service des TI.

À ce titre, le besoin de se positionner positivement dans la sphère publique et particulièrement auprès de candidats potentiels est devenu primordial. Les besoins en ressources spécialisées étant importants, le Service des TI mettra en oeuvre différentes actions via des campagnes de recrutement, en se faisant plus présent dans des événements destinés à la communauté TI.

Pour cela, le Service des TI représentera la Ville à la 3e édition de la Soirée de la relève en TI qui se tiendra le 22 septembre 2016 et dont l'objectif est de sensibiliser et de faire appel à l'engagement et à la concertation de tous les acteurs du milieu afin de répondre aux défis de la relève en technologie de l'information au Québec. Cet événement est organisé par le Réseau Action TI et permet en outre de célébrer la relève, les stages et les bourses, les mentors et les mentorés, ainsi que toutes les actions de l'industrie en ce domaine.

Un des moyens pour encourager et supporter le développement de la relève en TI est l'attribution de bourses qui seront offertes à des lauréats de plusieurs institutions

d'enseignement au Québec.

Le Service des TI souhaite encourager la relève en participant à l'attribution de bourses dans le cadre de la soirée de la relève pour un montant total de 3000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Le Service des TI souhaite attribuer trois bourses d'une valeur de 1000 \$ chacune aux trois institutions suivantes:

- L'École de Technologie Supérieure (ÉTS);
- L'École Polytechnique de Montréal;
- L'école des Sciences de la Gestion (ESG UQAM).

Le Réseau Action TI s'occupera de l'affichage des concours de bourses dans les universités mentionnées ci-haut.

Le choix des lauréats se fera par les fondations ou responsables des départements ciblés et les prix seront remis lors de l'événement.

### **JUSTIFICATION**

Un des principaux défis du domaine des TI et de la Ville de Montréal est d'accroître sa visibilité afin d'attirer de nouveaux talents dans un domaine hautement compétitif. Cet engagement de la Ville permettra non seulement de contribuer au développement de la relève en TI, mais aussi de promouvoir la Ville en tant qu'employeur de choix pour les talents émergents dans le domaine des TI.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville accordera au Réseau Action TI un montant de 3000 \$ afin de remettre des bourses individuelles de 1000 \$ aux candidats retenus par les trois universités concernées. Cette somme sera versée en un seul versement.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution de ces trois bourses permettra à la Ville de contribuer à assurer la relève en TI tout en ayant un effet positif sur la persévérance scolaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue de concert avec le Réseau Action TI.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE - 7 septembre 2016;  
Octroi des bourses - 22 septembre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mihai-Lucian SERBANESCU  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie CLOUTIER  
Chef de division - Performance TI et sourçage

Le : 2016-08-18

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-08-29



**Dossier # : 1166938002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC -2768-2 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire. |

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC-2768-2 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire, adopté le 7 juin 2016 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-24 10:07

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166938002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC -2768-2 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 juin 2016, la Ville de Pointe-Claire a transmis à la Ville de Montréal le règlement PC-2768-2, adopté le 7 juin 2016. Ce règlement vise à modifier le Plan d'urbanisme (Plan) de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du village de Pointe-Claire.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015.

En cette matière, puisque ce règlement concernent une municipalité reconstituée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RGC 15-084).

Le PPU est un outil de planification prévu par la LAU qui permet à une municipalité de planifier de manière détaillée certains secteurs de la ville qui nécessitent une attention d'aménagement particulière. Lorsqu'il est adopté, le PPU devient une composante du Plan de la municipalité.

Le présent PPU a d'abord été annoncé dans le Plan de la Ville de Pointe-Claire, entré en vigueur en 2011. Le village de Pointe-Claire, incluant l'avenue Cartier, y est indiqué comme secteur voué à une planification détaillée. Il s'agit ainsi de doter le village de Pointe-Claire et l'avenue Cartier d'une vision de développement qui s'articule à des orientations, des objectifs et des actions de mise en oeuvre.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2016-06-07 - 2016-277 - Adoption du Règlement PC-2768-2 modifiant le Plan d'urbanisme de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire.

- 2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du Règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - sommaire décisionnel 1140219001.
- 2013-04-02 - 2013-123 - Adoption du Règlement PC-2808 sur la citation du noyau institutionnel de Pointe-Claire comme site patrimonial.
- Ce règlement adopté par la Ville de Pointe-Claire ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

## **DESCRIPTION**

### **Contenu du PPU**

#### **Évolution historique, diagnostic et synthèse des problématiques et vision d'aménagement et de développement**

Le village de Pointe-Claire est le noyau fondateur de la Ville de Pointe-Claire, mais également l'un des plus anciens villages du territoire de l'agglomération de Montréal. Il présente des qualités patrimoniales et paysagères exceptionnelles. Le PPU présente ainsi une synthèse de l'évolution historique du village.

Selon la municipalité, il s'agit d'un milieu de vie et d'un lieu de destination en évolution. De nombreux projets, tant sur le domaine privé que public, sont à venir. C'est donc un moment tout désigné pour planifier le développement futur afin d'assurer une cohérence d'ensemble et la vitalité du village.

Le document présente un diagnostic et une synthèse des problématiques en lien avec la situation du village dans l'ouest de l'île, les caractéristiques du cadre bâti, le portrait socio-démographique et la dynamique commerciale et économique du village. Le PPU détermine les opportunités et les enjeux à considérer dans l'élaboration de l'énoncé de vision, les grandes orientations d'aménagement et de développement, les interventions sur le domaine public et les stratégies de mise en oeuvre.

## **JUSTIFICATION**

### **Schéma**

Le Schéma est un document de planification définissant l'orientation générale et les grandes lignes de développement du territoire. Pour vérifier la conformité du PPU en question aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire, celui-ci a été examiné à partir des dispositions suivantes :

- les orientations d'aménagement et de développement;
- les affectations du territoire;
- la densité d'occupation du sol;
- le document complémentaire.

Les éléments de contenu du Schéma applicables au PPU sont sommairement présentés dans les points qui suivent. Quant aux aspects du PPU qui ne sont pas visés par le Schéma, ils ne seront pas exposés dans le présent sommaire.

## **Analyse de conformité aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire**

### **1. L'habitation**

Le Schéma vise à assurer une offre résidentielle diversifiée, sur le plan des coûts et des typologies, dans les quartiers existants. Le PPU favorise les nouveaux projets immobiliers en remplacement des terrains vacants et des bâtiments de moindre qualité architecturale afin de permettre la construction de 200 à 300 logements, et l'amélioration et la rénovation du stock de logements existants.

### **2. Les équipements collectifs**

Le Schéma favorise une offre complète en équipement collectifs sur l'ensemble du territoire et vise à assurer une accessibilité optimale. À cet égard, le PPU mentionne clairement la volonté de la municipalité de conserver dans le village les équipements de loisirs les plus achalandés, tout en évaluant le potentiel des sites et la possibilité de relocaliser au besoin certains d'entre eux à même le village ou à proximité. Il est mentionné l'importance de préserver le rôle récréatif du parc Alexandre-Bourgeau, avec ses équipements sportifs et de loisir, et la présence des clubs de bowling et de curling.

### **3. L'activité commerciale**

Le Schéma vise à préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet. Le PPU préconise un encadrement de l'activité commerciale du village de manière à développer l'achalandage des commerces dans les deux pôles du village, bonifier et diversifier l'offre commerciale, améliorer la cohabitation entre les commerces et les résidences.

### **4. L'aménagement du territoire et la mobilité**

Le Schéma favorise l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux. Le PPU favorise les aménagements sur le domaine public susmentionnés dans la rubrique Description. Ces aménagements permettront de répondre aux objectifs et aux propositions du Schéma.

### **5. L'adaptation aux changements climatiques**

Le Schéma veut assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques. Le PPU présente une préoccupation à l'adaptation aux changements climatiques, notamment par la volonté de mettre en place de nouvelles normes d'aménagement des stationnements sur la base du Guide à l'intention des concepteurs du Bureau de normalisation du Québec.

### **6. Le patrimoine**

Le Schéma souligne l'importance d'assurer la mise en place d'outils de gestion spécifiques, adaptés aux caractéristiques des sites patrimoniaux cités. Il est également fait mention dans le Schéma de l'importance de favoriser une valorisation, une protection et une mise en valeur des grandes propriétés à caractère institutionnel, des secteurs de valeur patrimoniale, des immeubles et lieux de culte d'intérêt et des secteurs d'intérêt archéologique. Pour répondre à l'ensemble de ces orientations en matière de patrimoine, le PPU propose de raviver l'intérêt pour le patrimoine et d'utiliser cette force pour la promotion du village, améliorer la qualité du cadre bâti patrimonial du village, doter le village d'une signature visuelle distinctive, rendre public et mettre en valeur le site patrimonial de la pointe Claire, améliorer l'aménagement de la pointe Claire, ses accès et sa visibilité, mettre en valeur le moulin à vent, attribuer une nouvelle vocation au couvent de la Congrégation de Notre-Dame avec un ou des usages compatibles avec l'environnement immédiat, déterminer des objectifs et critères de PIIA pour protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti, élaborer un plan de conservation du site patrimonial cité, élaborer un guide de découverte et mettre en place un plan lumière.

## **7. Les territoires d'intérêt écologique**

Le Schéma vise à assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt écologique, notamment permettre la pérennité des plans d'eau, à en maintenir la qualité, voir à l'améliorer. La rive et le littoral du secteur concerné sont indiqués comme étant à dominance naturelle au Schéma. Ce secteur se caractérise par la présence d'un herbier aquatique. Le PPU propose ainsi de mettre en valeur le lac Saint-Louis par la restauration des berges aux endroits où ça n'a pas été fait.

## **8. Le paysage et la trame verte et bleue**

Le Schéma favorise la protection et la mise en valeur du parcours riverain et des vues d'intérêt et la consolidation de la trame verte et bleue. Le PPU propose d'améliorer les aménagements paysagers et les espaces verts du village et de préserver les vues sur l'eau, notamment par :

- l'élaboration d'un plan paysage;
- un aménagement de qualité en bordure du lac Saint-Louis;
- l'aménagement d'un espace public au coin de l'avenue Cartier et du chemin du Bord-du-Lac, permettant un point de vue sur le paysage du lac Saint-Louis.

Le Schéma propose un concept de trame verte et bleue basé sur la mise en valeur intégrée du patrimoine, des milieux naturels et des paysages. La carte 19 du Schéma détermine le secteur du village de Pointe-Claire comme une destination d'intérêt (concentration d'attraits dans un périmètre qui se prête à une découverte à pied, à vélo ou par accès nautique). Les orientations d'aménagement et de développement et le programme de mise en œuvre du projet de PPU répondent à cet objectif du Schéma, notamment par la bonification de l'offre en équipements de sport et loisir et l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité.

## **9. Les affectations du territoire**

Au Schéma, les grandes aires d'affectation du territoire pour le territoire du PPU se répartissent approximativement comme suit :

- « Grand espace vert ou récréation » pour le club de golf de Beaconsfield, le parc Alexandre-Bourgeau, le parc Antoine-Pilon et les espaces verts adjacents au Yacht Club;
- Dominante résidentielle pour le reste du territoire du PPU, notamment la pointe Claire, le village et la rue Cartier.

Les affectations du sol proposées par le PPU, et les composantes de celles-ci, sont conformes aux affectations du territoire.

## **10. La densité d'occupation du sol**

Le Schéma prévoit que tous les secteurs qui feront l'objet d'un PPU devront respecter les seuils de densité indiqués à la carte 32 - Modulation de la densité résidentielle. Peuvent être exclues de l'application des densités minimums, la partie d'un terrain comprise à l'intérieur des limites d'une grande propriété à caractère institutionnel, d'un secteur de valeur exceptionnelle ou d'un secteur de valeur intéressante. Pour ce territoire, le Schéma prévoit un seuil minimal de 40 logements à l'hectare dans un rayon d'un kilomètre de la station de train Cedar Park (aire TOD) et de 35 logements à l'hectare à l'extérieur de ce rayon.

Les secteurs résidentiels à l'intérieur de l'aire TOD visée sont déjà construits et présentent une densité de 87 logements à l'hectare, ce qui respecte déjà les exigences du Schéma. À l'extérieur de l'aire TOD, le territoire du PPU indique plusieurs sites ayant un potentiel de requalification. Le PPU prévoit des normes de coefficient d'occupation au sol (COS) pour les aires d'affectation qui concernent ces sites. Le COS moyen proposé pour ces aires

d'affectation et incluant les terrains déjà construits à l'intérieur de l'aire TOD est de 0,61. Ces paramètres de densité répondent à l'objectif de 35 et 40 logements à l'hectare pour ce secteur de l'agglomération de Montréal, tel qu'indiqué au Schéma.

## **11. Document complémentaire**

Les modifications réglementaires suivantes du PPU visent des dispositions du DC :

- Nouveaux usages selon le plan des affectations détaillées;
- Nouveaux objectifs et critères de PIIA.

### Nouveaux usages

Le PPU permet de nouveaux usages dans le secteur de la pointe Claire, indiqué comme grande propriété à caractère institutionnelle au Schéma. La disposition 4.3.2 du DC du Schéma demande, pour une grande propriété à caractère institutionnelle, de définir les usages compatibles dans la réglementation d'urbanisme. La description de l'affectation « Culturelle et patrimoniale » prévoit des usages compatibles qui permettent de faire du lieu de la pointe Claire un point de destination tout en affirmant son accessibilité publique et son caractère patrimonial et culturel.

### Nouveaux objectifs et critères de PIIA

Le PPU prévoit les modifications suivantes au règlement sur les PIIA de la municipalité :

- pour les nouveaux bâtiments, viser l'intégration aux bâtiments existants par une réinterprétation actuelle du style architectural du milieu d'insertion;
- pour les rénovations, voir à ce que les travaux contribuent à la restauration du caractère patrimonial du bâtiment.

La disposition 4.3.3 du DC du Schéma demande, pour les secteurs de valeur patrimoniale, de prévoir des dispositions visant la protection et la mise en valeur des caractéristiques architecturales d'intérêt visibles d'une voie publique dans la réglementation d'urbanisme.

## **Conclusion**

Le règlement PC-2768-2 répond aux objectifs du Schéma et du DC. Ce règlement est donc conforme au Schéma.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le PPU du village de Pointe-Claire contient des orientations et des actions participant à la mise en oeuvre des orientations du Schéma favorisant le développement durable, notamment en ce qui concerne :

- L'adaptation aux changements climatiques;
- Les territoires d'intérêt écologique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement PC-2768-2;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain GARCIA  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

Le : 2016-08-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-08-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-08-23